

Conseil communal du 26 janvier 2026

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

2. Comptabilité communale – Procès-verbal de situation de caisse du 30.09.2025 - Visa

L'assemblée se propose de viser le procès-verbal de la vérification de la caisse communale établie au 30 septembre 2025 laissant apparaître les montants suivants :

- Compte courant Belfius : 148.629,97 €
- Compte courant ING : 120.634,31 €
- Compte courant BNP Paribas : 2.648,31 €
- Compte Terminal 9719 : 2.381,40 €
- Belfius Tre@sury + : 0,00 €
- Belfius Tre@sury Spécial : 0,00 €
- CPH Business : 357,78 €
- Dossier titres : 0,00 €
- Fidelity 6 mois : 0,00 €
- Compte à terme : 200.000 €
- Compte à terme ING : 2.500.000 €
- ING Flexibonus account 3 : 130.000 €
- Avoir justifié : 3.104.651,71 €

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

3. Eclairage public – AGW EP – remplacement luminaires - année 2026 - 152 points – estimation budgétaire et choix du matériel

L'assemblée est invitée à approuver :

- l'estimation budgétaire d'ORES, au stade de l'avant-projet, pour le remplacement des luminaires OSP, tranche 2026 (7ème tranche) de l'AGW au montant 62.319,00 € hors tva soit 75.406 € tva comprise, selon le financement scindé comme suit :
 - d'une part, sur l'économie d'entretien à hauteur maximum de 125 € HTVA par point lumineux de plus de 60W et de 180 € HTVA par point lumineux $\leq$ 60W, soit un montant total de 19.055,00 € HTVA ou 23.057,00 € TVAC qui sera intégré dans les tarifs d'ORES à titre d'obligations de service public (OSP) ;
 - d'autre part, sur l'économie d'énergie générée par ce remplacement à hauteur de 43.264,00 € HTVA ou 52.349,00 € TVAC pour un modèle standard, financé par la commune ;
- de marquer accord sur le choix du matériel proposé par ORES ;
- de marquer accord sur les points lumineux concernés par cette 7ème phase de l'AGW.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

4. Lutte contre les logements inoccupés – Adhésion à l'accord relatif aux modalités techniques et organisationnelles de l'échange de données dans le cadre de la lutte contre les logements inoccupés

L'assemblée est invitée à approuver l'adhésion à l'accord relatif aux modalités techniques et organisationnelles de l'échange de données dans le cadre de la lutte contre les logements inoccupés.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

5. Lutte contre les logements inoccupés – Adhésion à l'accord relatif aux modalités techniques et organisationnelles de l'échange de données dans le cadre de la taxation des immeubles inoccupés affectés au logement

L'assemblée est invitée à approuver l'adhésion à l'accord relatif aux modalités techniques et organisationnelles de l'échange de données dans le cadre de la taxation des immeubles inoccupés affectés au logement.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

6. Dotation communale à la Zone de secours de Wallonie picarde – Exercice 2026 – Décision

L'assemblée est invitée à approuver le montant de la contribution financière de la commune d'Estaimpuis dans le fonctionnement de la zone de secours de Wallonie picarde au montant de 331.837,82 € pour l'exercice 2026.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

7. Estaim'Loisirs et Estaimp'Arc-En-ciel – Indemnités pour le personnel d'encadrement – Exercice 2026

L'assemblée est invitée à fixer, comme suit, les indemnités nettes par prestations journalières au sein d'Estaim'Loisirs 2026 :

- Responsable : 100 € ;
- Adjoint : 90 € ;
- Moniteurs diplômés ou assimilés – chevronnés : 80 € ;
- Aides-moniteurs (moniteurs en formation ou assimilés ou moniteurs sans formation d'encadrement possédant le diplôme de l'enseignement secondaire inférieur avec l'âge minimum fixé à 16 ans accomplis : 60 €.

Par ailleurs, l'assemblée est invitée à fixer, comme suit, les indemnités par prestations journalières au sein d'Estaim'Arc-en-ciel pour les exercices 2026 à 2030 :

Animateurs : 80 €.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

8. Opérations Printemps et Eté jeunes 2026 - Fixation des indemnités à octroyer

L'assemblée est invitée à fixer à 30 € brut l'indemnité journalière qui sera octroyée aux jeunes occupés durant les opérations « Printemps Jeunes » et « Eté Jeunes » 2026.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

9. Logements pour personnes âgées – Règlement d'attribution – Approbation

L'assemblée est invitée à approuver le Règlement d'attribution des logements pour personnes âgées.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

Séance de questions-réponses

(Art. 77 du ROI : Le nombre maximal de questions orales est limité à une par conseiller et par séance)

H U I S C L O S

10. Personne enseignant – Démission

11. Personnel enseignant – Ratification des délibérations du Collège communal

Bonne séance,
Frédéric DI LORENZO
Bourgmestre